



# Renouvellement période essai /Loi de modernisation travail

Par **enola**, le **28/11/2008** à **00:56**

Bonjour,

Mon contrat de travail est daté du 11 juillet 2008

J'ai pris mes fonctions (statut cadre) le 1er septembre 2008 et ma période d'essai prend fin le 30/11/2008.

Dans mon contrat de travail est précisée la possibilité de renouveler ma période d'essai de 3 mois (donc pouvant aller jusqu'à 6 mois).

Le 27/11/2008, je suis allée voir la rh avec une lettre de renouvellement de ma période d'essai. Cette lettre a été refusée.

D'après la rh, la loi de modernisation du travail (visiblement datant de fin juin 2008) stipule que pour un cadre, la période d'essai est désormais portée à 4 mois (renouvelable 1 fois et donc pouvant aller jusqu'à 8 mois si et seulement s'il existe un accord de branche).

Cependant, la rh m'a dit que l'entreprise n'est pas soumise à un accord de branche et donc que ma période d'essai est de 4 mois non renouvelable.

La rh ne veut pas faire un avenant au contrat.

Concrètement, si je veux un délai supplémentaire d'un mois (pour porter la durée totale à 4 mois conformément à la nouvelle législation mais pas conformément à mon contrat de travail), elle me propose de lui faire une lettre avec le contenu suivant :

"Conformément aux nouvelles dispositions légales, je souhaiterai que l'échéance de ma période d'essai soit repoussée au 31/12/2008 inclus."

Quels sont mes droits ?

Le contrat de travail que j'ai signé ne prévaut-il pas ?

Cette proposition de prolonger d'un mois ma période d'essai est-elle légale ?

Par avance, merci pour votre aide.